

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1011)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL95

présenté par

Mme Mazetier, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances

AVANT L'ARTICLE 10

Compléter l'intitulé du titre II par les mots :

« et douanières »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination. En effet, les amendements proposés ont pour but de compléter le titre II par des dispositions modifiant le code des douanes.